

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DES EAUX DE LA RÉGION LORRAINE

CENTRALISATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE

2, E N BONNE-RUELLE - 57000 METZ - TÉLÉPHONE (87) 7535.31 ET 7538.73

**R. CORDA**

INGÉNIEUR EN CHEF DU GÉNÉRIERURAL  
DES EAUX ET DES FORÊTS

7047

AMENAGEMENT DE ' LA VALLEE  
DE LA MORTAGNE  
EN MEURTHE- ET- MOSELLE

1978

1 GENERALITES

1.1 Historique duprojet

L'idée d'aménager la MORTAGNE en vue de limiter les effets des inondations dans toute la vallée remonte à 1947 où à la suite de crues "catastrophiques", de nombreux agriculteurs demandèrent une rectification du cours de la rivière.

La première esquisse d'aménagement date de 1964. Elle vise à mettre en valeur, par un meilleur assainissement de la vallée, un périmètre de 250 ha s'étendant sur les communes de ROVILLE-AUX-CHENES, RAMBERVILLERS, ROMONT, SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE, dans le département des Vosges -mais n'est pas suivie d'exécution-.

Compte tenu de l'intérêt de l'aménagement, le Service Régional de l'Aménagement des Eaux de Lorraine, en collaboration avec les Directions Départementales de l'Agriculture des VOSGES et de MEURTHE-ET-MOSELLE, met à l'étude, en 1968, un projet d'aménagement global de la rivière depuis AUTREY, à l'amont dans les VOSGES jusqu'à MONT-SUR-MEURTHE, à l'aval en MEURTHE-ET-MOSELLE. L'idée initiale de recalibrer la MORTAGNE en vue de se protéger contre les crues de fréquence décennale s'avère irréalisable en raison du coût prohibitif du projet et de l'incidence de l'aménagement sur l'environnement. Les études s'orientent alors vers un aménagement modéré visant à évacuer une crue de fréquence interannuelle. Un avant-projet, mis au point en avril 1970, est ensuite soumis aux communes intéressées au cours de réunions d'information tenues à RAMBERVILLERS (18.12.1970), GERBEVILLER (23.1.1971) et ROVILLE-AUX-CHENES (11.6.1971). Cet avant-projet ne recueille pas l'adhésion des communes de MEURTHE-ET-MOSELLE en raison, en particulier, de son coût jugé trop élevé par rapport aux bénéfices escomptés. La tentative de constitution d'un Syndicat Interdépartemental d'Etudes échoue à la suite de cette décision.

En 1972, les communes vosgiennes décident de poursuivre seules les études en étendant le champ d'application de l'avant-projet aux affluents de la MORTAGNE. Cette volonté est concrétisée par l'arrêté préfectoral du 31 janvier 1972 portant création du Syndicat Intercommunal d'Etudes pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la MORTAGNE et transformé le 18 mai 1973 en Syndicat Intercommunal de Travaux d'Aménagement du Bassin de la MORTAGNE. Le projet définitif, approuvé par le syndicat de travaux

dans sa séance du 8 novembre 1973, intéresse 16,5 km du cours de la MORTAGNE entre le pont sur le CD 9 à DEINVILLERS à l'aval et la limite intercommunale RAMBERVILLERS-SAINT-GORGON à l'amont. Il consiste en un recalibrage de la rivière à un gabarit permettant l'évacuation d'une crue de fréquence annuelle sans rescindement de méandres. Le projet mis à l'enquête en mars 1974, est mis en exécution en novembre 1974.

Parallèlement à l'évolution de l'affaire dans le département des VOSGES, l'idée d'aménager la MORTAGNE en MEURTHE-ET-MOSELLE n'est pas abandonnée. Dans sa délibération du 9 novembre 1973, le Conseil Municipal de GERBEVILLER :

- décide de solliciter l'aide du Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts pour une étude rapide d'une troisième tranche de travaux sur la MORTAGNE et l'inscription de cette tranche à un programme d'hydraulique et d'aménagement des rivières.

- souhaite que ce projet local soit lié éventuellement à un programme général d'aménagement de la MORTAGNE.

En février 1974, des visites de reconnaissance de la rivière, en vue de l'établissement d'un programme de travaux, sont effectuées sur chaque commune intéressée par le S.R.A.E. Lorraine, en étroite collaboration avec la D.D.A. de Meurthe-et-Moselle.,

Par arrêté préfectoral du 23 mai 1975 est créé le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement, l'Assainissement et la Protection de l'Environnement de la Vallée de la MORTAGNE, composé des six communes de GERBEVILLER, HAUDONVILLE, LAMATH, MAGNIERES, MOYEN, VALLOIS.

## 1.2 Caractéristiques du Bassin Versant (cf monographie sommaire et qualité des Eaux de la MORTAGNE - SRAEL - 1974)

Le bassin versant de la MORTAGNE, d'une superficie de 570 km<sup>2</sup>, s'insère dans le triangle LUNEVILLE - SAINT-DIE - EPINAL.

Le bassin supérieur s'adosse, à l'amont de la ville de RAMBERVILLERS, au massif des Vosges gréseuses et boisées. Le bassin inférieur s'étend sur les formations du Muschelkalk et du Keuper, occupées essentiellement par des prairies ou des cultures.

Les pluies sont assez régulièrement réparties sur toute l'année avec des maximums estivaux (environ 100 mm en juin et août). La valeur moyenne annuelle des précipitations s'élève à 880 mm.

Dans la partie supérieure du bassin, les sols ocres podzoliques établis sur les formations de grès vosgien. Hébergent que des essences liées aux formations acides (pins, épicéas, sapins, bruyère...). A l'aval de RAMBERVILLERS, les terrains siliceux font place à des formations argileuses occupées par des prairies et des cultures.

La majorité des activités industrielles se concentrent à RAMBERVILLERS : papeterie, atelier de traitement de surface, scierie, tissages... Les autres activités susceptibles d'avoir une incidence sur ce régime ou la qualité de l'eau apparaissent comme suit :

- scieries échelonnées le long du cours supérieur ;
- usine de traitement en bois (Ets BARADEL à BROUVELTEURES) ;
- laiterie industrielle à MAGNIERES (SAINT-HUBERT).

Le tableau ci-après précise les caractéristiques principales des communes riveraines de la MORTAGNE en Meurthe-et-Moselle :

TABLEAU 1

BASSIN VERSANT DE LA MORTAGNE - 54 - Communes riveraines

COMMUNE	POPULATION (hab)	SURFACE (ha)			LONGUEUR DE RIVES (km)
		totale	bassin	%	
MAGNIERES	410	1108	110%	100	13,6
VALLOIS	121	693	69%	100	7,55
MOYEN	508	2291	1444	63	4,8
GERBEVILLER	970	2310	2310	100	13,5
HAUDONVILLE	94	726	726	100	5,85
LAMATE	131	542	542	100	4,6
MONT-SUR-MEURTHE	610	914	529	58	4,2

1.3 caractéristiques du cours d'eau

1 Description générale

La MORTAGNE, rivière appartenant au bassin versant de la MEURTHE, développe son cours sur environ 71 km entre sa source